

Image not found or type unknown



Aide alimentaire au sein d'une association

Par **berluque**, le **22/11/2008** à **13:53**

nous sommes une association regie sous la loie 1901 nous ne touchons aucunes subventions au sein du bureau notre vice tresoriere a des ennuis financiers nous voudrions l'aider sous forme d'aide alimentaire a raison de 15 euros par mois en avons nous le droit merci de l'attention apporte a notre requette nous aimerions le renseignement a titre gratuit merci